

Passage à l'heure d'hiver : c'est pour quand ?

Publié le 02 octobre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le passage à l'heure d'hiver se déroulera dimanche 27 octobre 2019 à 3 heures du matin. Il faudra enlever 60 minutes à l'heure légale. Il sera alors 2 heures.

Changement d'heure

Le passage à l'heure d'hiver se déroulera dans la nuit
du samedi 26 au dimanche 27 octobre 2019.



Infographie © Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), 2019.

Le changement d'heure a été instauré en France à la suite du choc pétrolier de 1973-1974. Depuis 1998, les dates de changement d'heure ont été harmonisées au sein de l'Union européenne. Dans tous les pays membres, le passage à l'heure d'hiver s'effectue le dernier dimanche d'octobre et le passage à l'heure d'été, le dernier dimanche de mars.

Rappel :

En mars 2019, les eurodéputés ont voté pour la suppression du changement d'heure saisonnier. Cette réforme devrait prendre effet en 2021.